

TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE TERRITOIRE**

Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de Territoire de Marseille-Provence

La délibération a pour but de mettre en adéquation les tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de Territoire de Marseille-Provence avec la charte sur les éco-manifestations délibérées le 13 décembre 2021.

Direction de la Propreté et du Cadre de Vie

Cellule Evènementielle



N°	Type de Prestation	Prix unitaire € TTC	unité
1	Mise à disposition d'une mini-benne de collecte (3 à 5 m3) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	132,60	heure
2	Mise à disposition de nuit d'une mini-benne de collecte (3 à 5 m3) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	142,25	heure
3	Mise à disposition Dimanche ou jour férié d'une mini-benne de collecte (3 à 5 m3) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	182,62	heure
4	Mise à disposition de jour d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	182,62	heure
5	Mise à disposition de nuit d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	192,25	heure
6	Mise à disposition dimanche et jours fériés d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	200,66	heure
7	Mise à disposition de jour d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	235,19	heure
8	Mise à disposition de nuit d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	249,52	heure
9	Mise à disposition dimanche et jour férié d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m3) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	315,01	heure
10	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse de jour avec chauffeur	115,31	heure
11	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse de nuit avec chauffeur	124,94	heure
12	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse dimanche et jour férié avec chauffeur	134,57	heure
13	Mise à disposition de jour d'une petite balayeuse (maxi 4.5 m3) avec chauffeur à l'heure	82,64	heure
14	Mise à disposition de nuit et jour férié et dimanche d'une petite balayeuse (maxi 4.5 m3) avec chauffeur à l'heure	88,42	heure
15	Mise à disposition de jour d'une balayeuse poids lourd avec chauffeur	108,64	heure

Direction de la Propreté et du Cadre de Vie

Cellule Evènementielle

N°	Type de Prestation	Prix unitaire € TTC	unité
16	Mise à disposition de nuit, férié, dimanche d'une balayeuse poids lourd avec chauffeur	133,66	heure
17	Mise à disposition de jour d'une petite laveuse avec chauffeur et lanceur à l'heure	115,31	heure
18	Mise à disposition de nuit, dimanche et jour férié d'une petite laveuse avec chauffeur et lanceur à l'heure	130,74	heure
19	Mise à disposition de jour d'une laveuse poids lourd avec chauffeur et lanceur	145,11	heure
20	Mise à disposition de nuit, dimanche et jour férié d'une laveuse poids lourd avec chauffeur et lanceur	192,13	heure
21	Mise à disposition d'une benne entrepreneur de - de 3.5 tonnes, de jour, avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	126,85	heure
22	Mise à disposition d'une benne entrepreneur de - de 3.5 tonnes, de nuit, dimanche et jours fériés, avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	169,21	heure
23	Mise à disposition d'un aspirateur électrique (de type Glutton), avec un agent d'exécution, de jour	45,13	heure
24	Mise à disposition d'un aspirateur électrique (de type Glutton), avec un agent d'exécution, dimanche et jour férié	52,83	heure
25	Mise à disposition d'un aspirateur électrique (de type Glutton), avec un agent d'exécution, de nuit	66,46	heure
26	Enlèvement d'affiche sur mobiliers urbains et évacuation des déchets au m ²	3,80	m ²
27	Agent d'exécution (intervention de jour)	38,42	heure
28	Agent d'exécution (intervention de nuit)	59,75	heure
29	Agent d'exécution (intervention Dimanche et jour férié)	46,12	heure
30	Agent de Maîtrise (intervention de jour)	46,12	heure
31	Agent de Maîtrise (intervention de nuit)	71,05	heure
32	Agent de maîtrise (intervention Dimanche et jour férié)	53,81	heure
33	Mise à disposition d'un bateau propreté avec équipage pour le nettoyage d'un port	105,79	heure
34	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 15m3	147,42	nb
35	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 30m3	147,18	nb
36	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 7m3	146,15	nb
37	Mise à disposition et retrait d'un bac 660L	40,39	nb
38	Prestation de lavage d'un bac 660L	17,23	nb
39	Mise à disposition d'un carton de 200 sacs 110L	29,64	nb

Direction de la Propreté et du Cadre de Vie
Cellule Evènementielle

N°	Type de Prestation	Prix unitaire € TTC	unité
40	Prix du traitement des ordures ménagères	62,40	m3
41	Frais forfaitaires	52,59	

	Prestation tri sélectif	Prix unitaire TTC	unité
42	Mise en place, retrait et collecte de PAV Verre	139,15	nb
43	Traitement de PAV Verre	9,03	m3
44	Mise en place, retrait, collecte de PAV Biflux	122,59	nb
45	Traitement de PAV Biflux	98,34	m3
46	Mise à disposition et retrait d'un bac 660L de tri biflux	38,74	nb
47	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 15m3	141,39	nb
48	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 30m3	141,16	nb
49	Mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson 7m3	140,17	nb
50	Coût du traitement du biflux	98,34	m3

	Mise à disposition de prêt de matériels	Prix unitaire TTC	unité
	Non restitution d'un bac 660L (ordures ménagères ou biflux)	132,60	nb
	Pelle à grain emmanchée	18,32	nb
	Balai type cantonnier emmanché	12,88	nb
	Balai voirie emmanché	7,21	nb
	Pince à déchets	10,73	nb

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 30 juin 2022

23774

■ Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de Territoire de Marseille-Provence - Abrogation de la délibération TCM 054-9391/20/CM du 17 décembre 2020.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 17 décembre 2020, il a été approuvé la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de Territoire de Marseille.

Ceux-ci visent à facturer :

- La mise à disposition de moyens de collecte et de traitement des déchets recyclables lors de manifestations,
- Les prestations générées ou demandées par les usagers en matière de collecte des déchets et/ou de propreté.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil de Territoire de Marseille a approuvé une démarche de réduction des déchets des manifestations sur son périmètre. Ainsi, en fonction de l'engagement de l'organisateur, celui-ci bénéficie de prestations de mise à disposition variables et pourra prétendre, selon les cas, à des exonérations tarifaires.

Il est dès lors nécessaire de mettre à jour la grille tarifaire afin de tenir compte de cette charte relative aux éco-manifestations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 13 décembre 2021 PED 004-581/21/CT portant approbation de la démarche de réduction des déchets des manifestations du Territoire Marseille Provence ;

- L'information au Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 27 juin 2022 ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et propreté ;
- Qu'il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la formule de révision de prix applicable à cette grille tarifaire ;

Délibère

Article 1 :

La délibération TCM 054-9391/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 est abrogée.

Article 2 :

Sont approuvés les tarifs ci-annexés relatifs aux prestations de collecte et de propreté réalisées par la Direction de la Propreté et du Cadre de vie du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Article 3 :

Est approuvée la révision des tarifs des prestations ci-annexés selon la formule de variation annuelle suivante :

Variation annuelle de l'année N = ((coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-2) - (coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-3)) / (coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-3).

Les coûts complets à la tonne utilisés pour cette révision sont issus du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire Marseille-Provence.

La date d'actualisation des tarifs est fixée au 1er janvier de chaque année.

Article 4 :

Pour les prestations de propreté, les recettes correspondantes seront constatées au budget de l'EST Marseille-Provence, section fonctionnement du Conseil de Territoire Marseille-Provence : Nature 70688 fonction 7222 Gestionnaire 3DPU.

Article 5 :

Pour les prestations de collecte, les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe de collecte et traitement des déchets, section fonctionnement du Conseil de Territoire Marseille-Provence Nature 70688 fonction 7212 Gestionnaire 3DPUA.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN